

# **Art urbain à Ancenis-Saint-Géréon**

**Appel à projets**

**Edition 2023**



## Sommaire

1. Contexte de l'appel à projets
  - 1.1 Parcours street art
  - 1.2 Localisation
2. Présentation de l'appel à projets
  - 2.1 Le projet
  - 2.2 Les objectifs
  - 2.3 Les enjeux artistiques de cette première édition
3. Objet de la commande
  - 3.1 Conditions générales de la commande d'œuvre murale
    - 3.1.1 Choix du support à investir
    - 3.1.2 Techniques d'expression
    - 3.1.3 Participation au travail de préparation et à la communication du projet
    - 3.1.4 Respect de l'environnement
    - 3.1.5 Jury et critères d'évaluation du projet
    - 3.1.6 Dossier de candidature
    - 3.1.7 Conditions financières
4. Calendrier prévisionnel
5. Annexes : photos et plan

# **1. Contexte de l'appel à projets**

## **1.1 Parcours street art**

Ancenis-Saint-Géréon est une commune nouvelle créée le 1er janvier 2019 et issue de la fusion entre deux communes historiques, Ancenis et Saint-Géréon.

Cet ensemble compte aujourd'hui 11500 habitants, 12000 emplois et 5500 scolaires. Il s'agit de la ville-centre d'un bassin de vie de 80000 habitants et d'une Communauté de Communes de 67000 habitants (COMPA) ayant l'un des taux de chômage les plus faibles de France.

Ancenis-Saint-Géréon est une ville en transition. Depuis 2020, elle développe de nombreux dispositifs pour améliorer le dialogue avec ses habitants et co-construire avec eux les projets. La commune, qui bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel, a également changé ses modes de gestion pour un plus grand respect de l'environnement, le développement de la biodiversité, le bien-être et la santé de ses habitants.

Ancenis-Saint-Géréon se situe à l'Est de la Loire Atlantique à mi-chemin entre Nantes et Angers et au cœur du quadrilatère Nantes/Angers/Rennes/Cholet. Elle est bordée par la Loire, offrant le long des rives du fleuve un itinéraire très apprécié des randonneurs ou des adeptes de la « Loire à Vélo ».

La force de son tissu industriel, de ses pôles commerciaux, de ses services, de son activité agricole autour de la vigne font d'Ancenis-Saint-Géréon une ville où l'on se forme, travaille, se distrait, se soigne. La multitude d'équipements participe à la qualité du cadre de vie : stades et salles de sport, théâtre, médiathèque, cinéma, hôpital, gare, etc.

La Ville d'Ancenis-Saint-Géréon souhaite développer un projet de street-art sur son territoire combinant une dimension artistique et culturelle avec une dimension de développement local.

Ce projet se déroulera sur plusieurs années avec pour objectifs de promouvoir et de créer un parcours d'art urbain pour les habitants et les touristes. Il est ainsi proposé aux artistes plasticiens ou collectifs d'artistes de répondre à un appel à projets pour la réalisation d'une œuvre murale.

## **1.2 Localisation**

La première édition débute par la création d'une œuvre par un artiste professionnel sur le pignon d'un bâtiment municipal hébergeant la Direction des Services Techniques et Urbanisme, 11 Rue de la Chevasnerie 44150 Ancenis-Saint-Géréon.

Le support d'exécution de l'œuvre murale est un enduit de type gratté peint en blanc.

La surface du mur support est :

- Totalité du pignon environ 33 m<sup>2</sup>
- L'artiste peut utiliser tout ou partie de la surface retenue

# **2. Présentation de l'appel à projets**

## **2.1 Le projet**

A plus long terme, la Ville d'Ancenis-Saint-Géréon entend créer un véritable parcours dans la ville afin de démocratiser la culture, investir la rue et soutenir la création. La recherche

de supports est actuellement en cours afin de lancer un appel à projet d'art urbain tous les ans.

## **2.2 Les objectifs**

Le projet de la Ville d'Ancenis-Saint-Géréon a plusieurs objectifs :

- L'amélioration du cadre de vie des habitants et le développement des circulations douces
- La mise en place des démarches inclusives et participatives : favoriser une réappropriation de cet espace par les habitants, les inciter à de nouvelles pratiques : marche, vélo, balades, loisirs sportifs ...
- La contribution au développement touristique et promouvoir le rayonnement culturel et artistique dans l'espace public,
- L'amélioration de l'attractivité du territoire par des propositions artistiques originales et de qualité.

## **2.3 Les enjeux artistiques de cette première édition**

Sans pour autant imposer une thématique précise, il est demandé aux porteurs de projets de porter une attention particulière au dynamisme de sa vie locale.

Le site retenu à proximité des écoles, d'une église, d'un bâtiment public et d'un quartier résidentiel exclut toute image pouvant heurter la sensibilité du public. L'œuvre doit s'intégrer en toute cohérence avec son voisinage.

Pour cela, l'intervention artistique devra intégrer comme partie prenante de l'œuvre finale, les éléments végétaux et naturels présents sur le site et ne pas comporter de texte.

## **3. Objet de la commande**

### **3.1 Conditions générales de la commande d'œuvre murale**

L'œuvre originale et in situ, doit s'inscrire dans le contexte culturel et patrimonial d'Ancenis-Saint-Géréon, et doit tenir compte de l'environnement immédiat (paysage naturel, industriel et urbain de la ville), de ses usages actuels et à venir.

Sont éligibles à cet appel à projets les personnes morales ainsi que les personnes physiques qui remplissent les conditions statutaires relatives à la réglementation de leur profession et pouvant justifier d'une inscription légale (N° SIRET, Maison des Artistes...).

L'artiste s'engage à réaliser une œuvre unique pour la Ville d'Ancenis-Saint-Géréon.

Les questions des droits d'auteur, de rémunération et d'entretien sont traitées dans le cadre de la convention établie entre la Ville d'Ancenis-Saint-Géréon et l'artiste ou le collectif d'artistes, une fois le projet sélectionné par le jury. Le choix définitif des artistes ou collectifs d'artistes lauréats du présent appel à projets sera effectué par un comité de pilotage, en lien étroit avec la direction culturelle et technique de la Ville d'Ancenis-Saint-Géréon.

#### **3.1.1 Choix du support à investir**

L'artiste ou le collectif d'artistes peut soumettre une ou plusieurs propositions artistiques. Le lieu présente des caractéristiques spécifiques que le dossier de candidature devra

impérativement prendre en compte. L'espace à investir est un espace passant (voir annexe).

### **3.1.2 Techniques d'expression**

L'artiste ou le collectif d'artistes est libre de recourir aux techniques d'expression de son choix, sous réserve que cette technique soit adaptée au support d'intervention de son choix. Il est demandé à l'artiste ou au collectif d'artistes d'apposer un QR code ou un cartel à l'œuvre afin d'obtenir des informations sur l'œuvre.

L'artiste candidat doit pouvoir garantir la durabilité de l'œuvre sur 5 ans minimum.

Pour autant, la ville d'Ancenis-Saint-Géréon se réserve le droit de conserver l'œuvre murale ou de la détruire, ne serait-ce que pour des raisons de maintenance du bâtiment.

### **3.1.3 Participation au travail de préparation et à la communication du projet**

L'artiste ou le collectif d'artistes retenu s'engage à échanger avec la ville d'Ancenis-Saint-Géréon sur les questions de communication autour du projet. Le nom de l'artiste ou du collectif d'artistes dont la proposition est retenue sera systématiquement apposé (copyright) sur les supports de diffusion. Si l'artiste ou le collectif d'artistes mentionne sur ses propres outils de communication l'œuvre qu'il a réalisée dans le cadre de ce projet, il devra impérativement mentionner le nom du projet et les porteurs du projet.

### **3.1.4 Respect de l'environnement**

L'artiste ou le collectif d'artistes s'efforce d'utiliser des produits respectueux de l'environnement. L'artiste ou le collectif d'artistes est également tenu de respecter le lieu de l'intervention artistique et ses alentours et de laisser le site propre au terme de l'intervention.

Le commanditaire se tient à disposition de l'artiste ou du collectif d'artistes pour faciliter cette demande et faire le lien si besoin avec les services concernés de la ville d'Ancenis-Saint-Géréon.

### **3.1.5 Jury et critères d'évaluation du projet**

Dans un 1<sup>er</sup> temps, les élus de la Commission municipale Culture et Patrimoine évalueront les propositions sur la base des critères suivants :

- Qualité, originalité, identité et esthétisme de la proposition artistique (20 points)
- Cohérence et sens du projet (20 points)
- Capacité à considérer l'environnement du site choisi pour la proposition artistique et les particularités du lieu (20 points)
- Faisabilité technique et respect du montant de la prestation en adéquation avec le budget prévu pour le site choisi (40 points)

Dans un 2<sup>ème</sup> temps, les propositions les mieux notées seront présentées à un jury composé d'élus, de techniciens de la ville, d'habitants et de clients du café « Le comptoir ».

La proposition récoltant le plus de suffrages sera retenue pour le projet 2023.

### **3.1.6 Dossier de candidature**

Les candidats transmettront jusqu'au jeudi 15 juin 2023 un dossier en format numérique (document pdf) à [a.bretau@ancenis-saint-gereon.fr](mailto:a.bretau@ancenis-saint-gereon.fr).

Plusieurs éléments sont attendus :

- Texte de présentation et motivation de l'artiste (1 page maximum)
- Texte de présentation du projet (1 page maximum)
- Portfolio artistique
- Simulation graphique artistique du site : « maquette »
- Disponibilité de l'artiste ou du collectif en octobre 2023
- Devis global prévisionnel contenant honoraires, achat de petits matériels techniques et assistant·e d'artiste (obligation de permis CACES pour les supports nécessitant une nacelle). Ce devis doit correspondre au budget alloué soit 4800€ HT maximum et préciser s'il y a assujettissement à la TVA ou non.
- Numéro d'enregistrement à la maison des artistes, SIRET ou numéro auto-entrepreneur

Il est impératif que l'intitulé des fichiers qui composent le dossier de candidature commence par le nom de famille de l'artiste ou du collectif (ex : pour le participant M. Dupont : « dupont\_cv.pdf »).

Renseignements complémentaires : Angélique Bretaudeau, responsable du service culturel, 02 51 14 17 14, [a.bretaudeau@ancenis-saint-gereon.fr](mailto:a.bretaudeau@ancenis-saint-gereon.fr)

### **3.1.7 Conditions financières**

L'appel à projets est doté d'une enveloppe financière fixée à 4800 € H.T.

Ce budget inclut tous les frais afférents et les éléments nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de l'ensemble des réalisations : achat du matériel dédié, le travail de conception de l'œuvre et sa réalisation, fourniture du matériel, voire les travaux de préparation murale jugés nécessaires par l'artiste ainsi que les frais de déplacements, repas, hébergement pour l'ensemble du projet. Le commanditaire ne gère pas la commande et la livraison des matériels. Toute sollicitation des services de la ville devra être préparée et anticipée avec Angélique Bretaudeau lors d'une réunion de cadrage, dans la mesure des capacités techniques et humaines disponibles.

## **4. Calendrier prévisionnel**

- Semaine du 22 mai 2023 : Diffusion du cahier des charges via les réseaux sociaux et le site Internet de la Ville et sollicitation d'artistes ou de collectifs d'artistes régionaux.
- Avant le 15 juin 2023 : Remise des dossiers de candidature.
- Fin juin 2023 : 1<sup>er</sup> temps, pré-sélection des candidatures par la Commission Culture et Patrimoine
- Juillet-août 2023 : consultation citoyenne à partir des « maquettes » pré-sélectionnées
- Début septembre 2023 : fin de la consultation, validation du projet retenu pour 2023 et réponse aux candidats
- Octobre 2023 : Réalisation de l'œuvre

## 5. Annexes : photos et plan

Le mur se situe à proximité d'un bar, une église et de résidences. C'est un lieu de passage.



Le mur concerné est le pignon de l'actuelle Direction des Services Techniques et Urbanisme, située au 11 Rue de la Chevasnerie 44150 Ancenis-Saint-Géréon.



Surface disponible pour l'œuvre

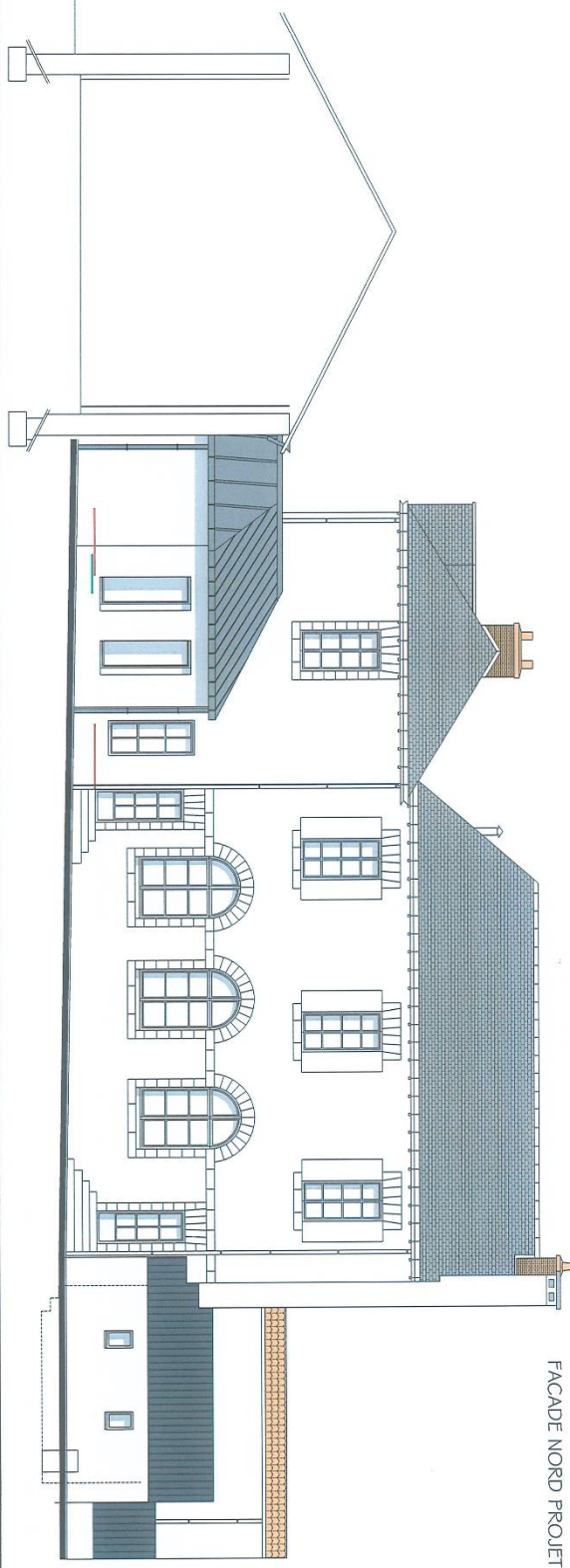




Plan de la façade et dimensions du mur



FACADE SUD PROJET



FACADE NORD PROJET

SCP Odile COCHARD & Alain LE PORT - 4 rue St Flacore 44150 ANCENIS - Tél : 02 40 96 02 22 - email : odcap.archi@cegetel.net

FACADE SUD - FACADE NORD PROJET 1/100

MAIRIE DE SAINT GEREON  
30 09 16